



Copropriétaire: obtenir les coordonnées des autres copro

Par **nicolasg2**, le **23/03/2019** à **08:44**

Bonjour,

Je suis copropriétaire dans une résidence étudiante gérée (location meublée).

Vendeur de mon lot, j'essaye en vain d'obtenir les coordonnées (mail notamment, mais au pire postales) des autres copropriétaires car je peut être l'un d'entre eux pourrait être intéressé.

Le Conseil syndical m'a opposé une fin de non recevoir. Idem pour le gestionnaire et syndic.

Suis-je fondé à obtenir cela et, si oui, auprès de qui m'adresser svp ?

Merci d'avance

Par **santaklaus**, le **23/03/2019** à **09:58**

Bonjour,

Certains syndics ne s'opposent pas à la communication des coordonnées des copropriétaires et des membres du CS pour faciliter la fluidité des informations entre eux.

Maintenant, seul le syndic connaît les adresses de tous les copropriétaires et un vote en AG est, parfois, nécessaire pour permettre la communication de ces adresses aux membres du CS pour faciliter leur concertation et la transmission d'information aux copropriétaires. C'est la résolution votée dans une copropriété suite à un refus du syndic de communiquer les coordonnées des copropriétaires aux membres du CS.

Idem un vote en AG serait nécessaire pour permettre aux membres du CS et/ou du syndic de donner l'adresse mail aux copropriétaires.

SK

Par **youris**, le **23/03/2019** à **10:13**

bonjour,

vous pouvez demander la feuille de présence qui est une annexe du procès verbal de votre assemblée générale (article 14 de la loi 65-557).

l'article 33 de la même loi prévoit que le syndic ddélivre en les certifiant une copie des PV d' AG ainsi que des annexes au copropriétaire qui en fait la demande, la feuille de présence étant une annexe (article 14).

voir ce lien: <http://www.sos-syndic.info/article-liste-des-coproprietaires-refus-du-syndic-astuce-123415372.html>

salutations